



Duties Relief Program (DRP) rules must be amended to suit chicken products

The Canada Border Services Agency (CBSA) administers the Duties Relief Program (DRP), a duty deferral program that has been designed primarily for industrial and manufacturing goods.

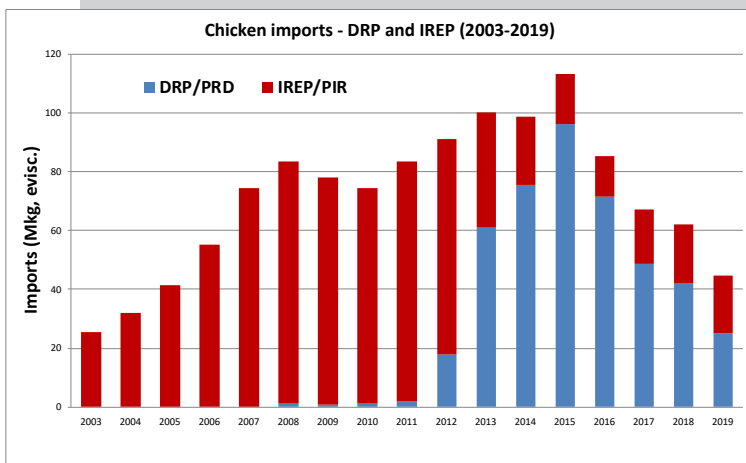
- » The DRP is not designed for perishable agricultural products that are subject to tariff rate quotas and does not have sufficient safeguards in place against leakages into the domestic market.
- » Under the DRP:
 - Substitution is permitted, meaning high value imported cuts such as boneless chicken breasts can be replaced by lower value domestically sourced cuts or spent fowl.
 - Re-exportation can take up to four years, even though Health Canada recommends that frozen poultry be stored for no longer than one year.
 - The addition of water and salt to meat products (marination) is permitted, despite this making it difficult to verify that all the imported product has been re-exported.
 - Applicants who have been barred from IREP (more further) are eligible to participate in the DRP.

Global Affairs Canada (GAC) administers the Import for Re-export Program (IREP), a duty deferral program that has been designed specifically for products subject to import controls.

- » Under IREP, Canadian food processors can import dairy, poultry and egg products to be processed into goods that are subsequently re-exported. IREP has been designed with safeguards to ensure that these imported goods do not leak into and disrupt the Canadian market.
- » Under IREP:
 - Substitution is prohibited
 - Re-exportation must take place within three months
 - Marinated products are not eligible
 - IREP participants must submit monthly export reports, and inventory reports every other month to ensure compliance with the program's requirements

THE ISSUE

- » When GAC made the decision to exclude marinated products from IREP in 2012 because they could not properly verify the exported volume, some Canadian food processors decided to switch to the DRP. The use of the DRP to import chicken into Canada subsequently increased, peaking in 2015 when imports through the DRP reached 96.3 Mkg, greater than what has been historically imported via IREP.
- » In 2016, increased CBSA DRP verifications coincided with a decrease in the level of imports conducted through that program.
- » Although imports through the DRP have declined since verifications began, the risk remains that without proper safeguards being put into place imports through the DRP will return to, and possibly surpass, prior levels.
- » In its May 2017 report, the Office of the Auditor General of Canada (OAG) found the DRP's control framework to be ineffective, allowing some supply-managed goods to be diverted into the Canadian market without the applicable duties being paid. The OAG has recommended that CBSA work with Finance Canada to improve compliance with DRP program requirements.



Source: CBSA, 2019; GAC, 2019

THE SOLUTION IS SIMPLE

- » The CBSA's Duties Relief and Drawback Programs must institute rules governing the import and re-export of perishable agricultural products that are subject to tariff rate quotas. These changes would include banning the substitution and marination of imported chicken cuts, reducing the allowed time to re-export

from the current 4-year, and requiring participants to submit regular export and inventory reports.

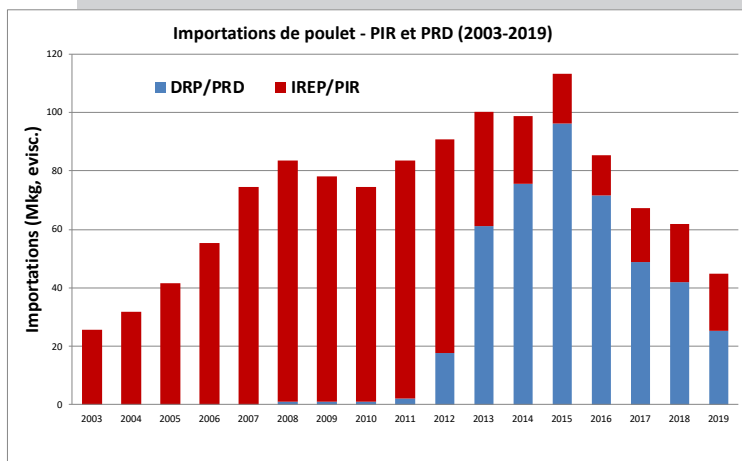
- » Furthermore, applicants who have been barred from the Import for Re-export Program should not be eligible to participate in the DRP.

Les règles du Programme d'exonération des droits (PED) doivent être adaptées aux produits de poulet

- » L'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) administre le Programme d'exonération des droits (PED), un programme de report des droits qui a été conçu principalement pour les produits industriels et manufacturiers.
- » Le PED n'est pas conçu pour les produits agricoles périssables qui sont assujettis aux contingents tarifaires, et ne prévoit pas de mesures de protection suffisantes contre les fuites dans le marché intérieur.
- » En vertu du PED :
 - La substitution est autorisée, ce qui signifie que des morceaux importés de valeur élevée comme les poitrines de poulet désossées peuvent être remplacés par des morceaux de moindre valeur offerts sur le marché intérieur ou par de la viande de poule de réforme.
 - Le délai de réexportation peut atteindre jusqu'à quatre ans, même si Santé Canada recommande que la volaille congelée ne soit pas entreposée plus d'une année.
 - L'ajout d'eau et de sel aux produits de viande (marinage) est autorisé, même si cela rend difficile la vérification de la réexportation ou non du produit importé.
 - Les demandeurs qui n'ont plus le droit de participer au PIR (détails ci-après) sont admissibles à participer au PED.
- » Affaires mondiales Canada (AMC) administre le Programme d'importation pour réexportation (PIR), un programme de report des droits qui a été conçu spécifiquement pour les produits assujettis aux contrôles d'importations.
- » En vertu du PIR, les transformateurs canadiens d'aliments peuvent importer des produits laitiers, de la volaille et des œufs pour qu'ils soient transformés en produits réexportés à une date ultérieure. Le PIR a été conçu avec des mesures de protection pour veiller à ce que ces produits importés ne se retrouvent pas sur le marché canadien et ne perturbent pas ce dernier.
- » En vertu du PIR :
 - La substitution est interdite
 - La réexportation doit avoir lieu dans un délai de trois mois
 - Les produits marinés ne sont pas admissibles
 - Les participants au PIR doivent soumettre des déclarations d'exportation chaque mois et des rapports d'inventaire tous les deux mois pour rencontrer les exigences du programme

L'ENJEU

- » Lorsqu'AMC a pris la décision d'exclure les produits marinés du PIR en 2012 parce que le ministère ne pouvait pas vérifier comme il faut le volume exporté, certains transformateurs canadiens d'aliments ont décidé de passer au PED. Le recours au PED pour importer du poulet au Canada a depuis augmenté, culminant en 2015 lorsque les importations dans le cadre du PED ont atteint 96,3 Mkg, un volume supérieur à ce qui a été importé par le passé dans le cadre du PIR.
- » En 2016, les vérifications accrues du PED par l'ASFC ont coïncidé avec une diminution du niveau des importations effectuées dans le cadre du programme.
- » Bien que les importations dans le cadre du PED ont diminué depuis que les vérifications ont commencé, le risque demeure que ces importations retourneront aux niveaux précédents ou les dépasseront possiblement si des mesures de protection appropriées ne sont pas mises en place.
- » Dans son rapport de mai 2017, le Bureau du vérificateur général du Canada (BVG) a conclu que le cadre de contrôle du PED est inefficace, permettant à certains produits assujettis à la gestion de l'offre d'être détournés vers le marché canadien sans le paiement des droits de douane applicables. Le BVG a recommandé que l'ASFC travaille avec le ministère des Finances Canada pour améliorer la conformité avec les exigences du PED.



Source : ASFC, 2019; AMC, 2019

LA SOLUTION EST SIMPLE

- » Les Programmes d'exonération des droits de douane et de drawback de l'ASFC doivent instituer des règles pour régir l'importation et l'exportation des produits agricoles périssables assujettis aux contingents tarifaires. Ces changements doivent interdire la substitution et la marinade pour les coupes de poulet importé, réduire le temps alloué pour la réexportation, et exiger des participants qu'ils soumettent régulièrement des déclarations d'exportation et des rapports d'inventaire.
- » De plus, les demandeurs qui n'ont plus le droit de participer au Programme d'importation pour réexportation ne doivent plus être admissibles à participer au PED.